



Académie de Poitiers Déclaration liminaire CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes CCMA du Lundi 18 mai 2026

Représentant·es CGT EP : Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,

Un point important de l'ordre du jour de cette CCMA sera l'étude des pertes horaires et de contrats de nos collègues. Une conséquence de la restriction des moyens que la CGT conteste. Depuis des années, des organisations syndicales, dont la CGT dénoncent les réformes successives et la baisse des moyens qui fragilise un certain nombre d'élèves dans leurs apprentissages. Il est donc primordial d'interroger ces choix politiques, guidés par des logiques budgétaires. Réduire le nombre d'élèves par classe pour favoriser les apprentissages ne semble pas être la priorité de l'Éducation nationale ! Avec un impact sur les conditions de travail des enseignant·es. Nous allons donc traiter les situations de pertes horaires ou de contrat, avec des solutions plus ou moins satisfaisantes, quand il y en aura. Nous en profitons pour attirer l'attention de l'administration sur une pratique que nous souhaitons voir disparaître : des chefs d'établissement qui s'attribuent une ou plusieurs heures de la dotation horaire, qui ne les réalisent pas ou alors pas dans le cadre des heures de cette dotation, au motif de conserver leur contrat d'enseignement, alors qu'une autre solution existe. C'est d'autant plus scandaleux, pour ne pas dire cynique, lorsqu'on voit le nombre de collègues qui elles et eux vont perdre des heures et voir probablement leurs situations personnelles évoluer, se dégrader. La CGT Enseignement privé demande donc un contrôle rigoureux du rectorat sur cette question.

Concernant les contrôles des établissements, mesure phare annoncée par le ministre suite à l'affaire Bétharram, nous vous avons demandé, à plusieurs reprises, en instance un retour. À ce jour, rien... Nous rééditons notre demande. Le ministre communique à ce sujet (Le Monde, La Croix de la semaine dernière), pourquoi refuser aux élu·es l'accès aux bilans de ces contrôles dans notre académie ? Pour preuve de l'importance de ces contrôles : localement, nous apprenons qu'un établissement va enfin abandonner les cours à 50 min (organisation que nous dénonçons depuis des années...) suite à un contrôle...

Ces contrôles sont encore plus indispensables lorsqu'il s'agit d'établissements privés hors contrat et des dérives possibles comme cela a été relayé dans la presse au sujet du Cours Aliénor d'Aquitaine, établissement de Charente hors contrat, affilié au réseau Excellence Ruralités, réseau soutenu par le milliardaire d'extrême droite Pierre-Édouard Stérin. Quelles sont les suites données à cette situation ? Le hors contrat ne doit pas devenir le Cheval de Troie de l'extrême droite pour combler les carences du service public !

Nous terminerons cette déclaration en évoquant le mois des fiertés : l'école et le monde du travail sont les premiers lieux de socialisation. La CGT combat clairement toutes les formes de discrimination dont

les discriminations pour des motifs d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Notre combat est d'autant plus important que l'extrême droite fait des LGBTQIA+ une de ses cibles préférées. D'où en particulier l'importance de la mise en place de l'EVAR·S dans des conditions qui répondent aux textes réglementaires. Nous vous invitons toutes et tous à vous joindre aux différentes marches des fiertés qui vont se tenir dans notre académie (Poitiers le 23 mai, Angoulême le 6 juin, La Rochelle le 21 juin).

Nous vous remercions de votre attention.